B U L A C

[도서관] [शिक्षक] [ဘာသာစကား] [ᓴᐃᓇᖅ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2026/017

Rédigé par
Juliette Pinçon

Téléphone
01 81 69 18 11

Courriel
direction@bulac.fr

Date
2 février 2026

COMPTE RENDU

Réunion du 12/12/2025
Assemblée générale

Version
Approuvée par l'AG du 13 mars 2026

Participants présents

Administrateurs

Caroline BODOLEC (CNRS)
Amélie CHURCH (Sorbonne Université)
Sophie HOU (Panthéon-Sorbonne)
Véronique LESTANG-PRÉCHAC (MESRE)
Géraldine MOREAUD (Sorbonne Nouvelle)
Françoise MOULIN CIVIL (MESRE)
Alexa PIQUEUX (MESRE)

Membres de droit

Frédéric de VAUGIRAUD (contrôleur budgétaire régional), représenté par Frédéric AGNES
Loïc BLANCHARD (agent comptable)
Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Étienne BOISSERIE (président du CS)
Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)
Thomas JACQUEAU (DGS)
Pierre MARCHETTI (DGS adjoint)
Juliette PINÇON (directrice adjointe)
Tiphaine VACQUÉ (directrice à compter du 1er janvier 2026)
Lionel LAMBIN (RP)
Aladin LARGUÈCHE (RP)
Adrineh ZINALI (RP suppléante)

Participants excusés

Administrateurs

Monica BRÎNZEI (MESRE) : *procuration donnée à Alexa PIQUEUX*
Stéphane FEUILLAS (Paris Cité)
Jean-François HUCHET (Inalco)
Katia JUHEL (EFEO)
Rainer Maria KIESOW (EHESS)
Cécile REYNAUD (EPHE)

Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du gouvernement)

Invités

Rémi GAILLARD (Sorbonne Université)
Christophe PÉRALES (Université Paris Cité)
Angélique CARLE (RP suppléante)

Ordre du jour
1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 OCTOBRE 2025
2. POINT D'INFORMATION
3. BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025
4. BUDGET INITIAL 2026
5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AP-BULAC
6. SUBVENTIONNEMENT DE LA RESTAURATION DES PERSONNELS
7. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2026
8. POLITIQUE DE LA MÉDIATION DE LA BULAC
9. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
10. CONVENTIONS DE PROGRAMME COLLEX-PERSÉE
11. FERMETURES 2026
12. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, Françoise MOULIN CIVIL ouvre la séance à 14h37.

Un administrateur est porteur d'une procuration.

Françoise MOULIN CIVIL souligne le caractère spécial de cette séance, dernière assemblée générale de Marie-Lise TSAGOURIA en tant que directeur de la BULAC. Elle précise qu'un hommage lui sera rendu à l'issue de la séance. Elle tient d'ores et déjà à exprimer combien il a été facile de travailler avec elle et l'équipe de la BULAC, et à la remercier pour sa grande disponibilité ; elle met en avant la qualité de préparation des séances et des documents à l'ordre du jour, la transparence donnée sur les activités de la bibliothèque. Selon la présidente, le départ à la retraite de Marie-Lise TSAGOURIA représente un changement important pour la BULAC, au terme de nombreuses années au cours desquelles elle a présidé à sa destinée, mais la relève est assurée à compter du 1er janvier 2026, l'assemblée générale du 15 octobre 2025 ayant confirmé le choix de la commission de recrutement en élisant Tiphaine VACQUÉ à la direction de la BULAC. Françoise MOULIN CIVIL rappelle que Tiphaine VACQUÉ est conservatrice générale des bibliothèques, aujourd'hui adjointe à la directrice des services et des réseaux à la BnF, et qu'elle connaît déjà la BULAC, au sein de laquelle elle a notamment œuvré en tant que directrice adjointe de 2011 à 2013. Elle se réjouit du travail de passation en cours et souhaite la bienvenue à Tiphaine VACQUÉ, à laquelle elle donne la parole.

Tiphaine VACQUÉ remercie les membres de l'assemblée générale pour l'accueil favorable qu'ils ont réservé à la proposition de sa candidature, formulée par la commission d'audition, et pour l'expression de leur soutien à travers leur vote du 15 octobre 2025. Elle relève que les questions posées lors de la précédente assemblée générale témoignent du souci de chacun de bien comprendre le processus, en toute responsabilité. Elle renouvelle l'expression de son sincère engagement.

Au nom du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Alexa PIQUEUX remercie tout d'abord Marie-Lise TSAGOURIA, saluant son travail à la tête de la BULAC, son action ambitieuse et déterminée pour conforter le GIP BULAC comme un soutien majeur à la recherche dans le champ des études aréales. Elle souhaite ensuite la bienvenue à Tiphaine VACQUÉ et lui adresse ses félicitations.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC appuie ces remerciements et félicitations, saluant la qualité des échanges, toujours constructifs et agréables.

Applaudissements de l'assemblée.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 OCTOBRE 2025

À la demande de Véronique LESTANG-PRÉCHAC, la phrase suivante est corrigée comme suit : « Véronique LESTANG-PRÉCHAC ajoute que la commission a senti, dans la candidature de Tiphaine VACQUÉ, un véritable attachement à la BULAC et un vrai désir d'obtenir ce poste. »

Le compte rendu de l'assemblée générale du 15 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION

Marie-Lise TSAGOURIA informe l'assemblée générale que les marchés de travaux pour le projet de tiers-lieu de la Pointe Cantagrel viennent tout juste d'être notifiés et que les travaux ont commencé le 9 décembre 2025. Un incident technique est survenu au démarrage des travaux, à l'occasion du raccordement du local au tableau électrique, ayant conduit à fermer la bibliothèque la journée du 9 décembre et à l'ouvrir partiellement le 10 décembre. Le tiers-lieu de la Pointe Cantagrel ouvrira au public à l'horizon de l'automne 2026. Ouvert à tous et en particulier aux étudiants en journée, proposant une offre de restauration et des services variés, il pourra accueillir en soirée des événements scientifiques et culturels.

Françoise MOULIN CIVIL se réjouit de cette très bonne nouvelle.

3. BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025

Juliette PINÇON présente le budget rectificatif n° 2 2025.

Elle rappelle en préambule que le budget rectificatif n° 1 de 2025 intégrait les résultats du compte financier 2024 et de nouvelles recettes fléchées, correspondant à des subventions émanant du CNRS, du CTLes et du GIS CollEx-Persée, avec les dépenses afférentes.

Les principales évolutions figurant dans le budget rectificatif n° 2 de 2025 relèvent d'une réévaluation à la baisse des dépenses de personnels (–111 165,57 € en AE/CP), de la diminution du coût des fluides (–55 000 € en AE/CP), d'ajustements sur l'opération des travaux de la Pointe Cantagrel – avec une augmentation des dépenses (+ 55 000 € d'AE) et un report du paiement en 2026 (–380 000 € de CP) –, ainsi que d'économies d'investissement sur la destination Logistique immobilière, comprenant le report de l'opération de sécurisation des magasins de la Réserve (–30 000 € en AE, –20 000 € en CP). Le détail du montant des travaux de la Pointe Cantagrel est fourni en annexe de la note de présentation.

Le niveau final du fonds de roulement est estimé à 2 075 521,41 €. Le niveau de restes à payer liés aux opérations d'investissement (travaux de la Pointe Cantagrel et renouvellement de l'infrastructure de virtualisation des postes de travail Windows) s'élève à 643 621,35 €. La trésorerie fléchée s'élève à 103 169,64 €. Le fonds de roulement mobilisable est donc de 1 328 730,42 €, ce qui correspond à 118 jours de fonctionnement.

Interrogé sur le budget rectificatif, Frédéric AGNES n'a pas de remarque à formuler, il ne relève aucune difficulté particulière.

Le budget rectificatif n° 2 2025 (tableaux 1, 2, 4, 6) est approuvé à l'unanimité après lecture complète de la délibération par la présidente.

4. BUDGET INITIAL 2026

Éléments de contexte

À la date du 12 décembre 2025, le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas été adopté par le Parlement. Une loi spéciale et un décret publiés fin décembres 2025 instaureront le régime dit des « services votés » pour assurer, à compter du 1er janvier 2026, la continuité des services publics.

Juliette PINÇON présente le budget initial 2026.

Le budget initial 2026 a été bâti sur la base d'une reconduction du montant de la subvention pour charges de service public 2025. Les contraintes budgétaires des précédents exercices avaient conduit à des arbitrages budgétaires importants, privilégiant des investissements de long terme, informatiques et bâtimentaires.

La BULAC arrive à l'acmé d'un cycle d'investissements comprenant le renouvellement de l'ensemble des infrastructures informatiques et le projet de tiers-lieu de la Pointe Cantagrel. Deux raisons motivent cet investissement :

– Quatorze ans après son ouverture, achever enfin l'aménagement du Pôle, au profit de ses usagers étudiants, en mettant à leur disposition un espace de travail informel, de détente et de restauration, tenu et animé par l'association à but d'emploi Treize Avenir. Ce type d'espace manque cruellement dans le reste du bâtiment où les étudiants sont majoritairement amenés à manger assis dans les escaliers ou par terre dans les couloirs. Grâce à ce partenariat, la BULAC n'aura pas à consacrer de ressources humaines au fonctionnement courant de cet espace ; le seul coût supplémentaire de fonctionnement à prévoir est celui des fluides (soit 200 m² supplémentaires sur un total de 17 000 m²).

– Cet espace, pour l'instant brut de béton, étant exactement situé au-dessus de l'un des deux magasins destinés aux ouvrages rares et précieux de la BULAC, ce magasin ne peut pour l'instant être utilisé, dans la crainte du risque d'inondation qu'engendreront nécessairement les travaux d'aménagement. Le niveau de remplissage des magasins et l'avancement des chantiers de patrimonialisation des collections rendent désormais urgent l'usage dans de parfaites conditions de sécurité de cet ultime espace de stockage.

Le budget 2026 met l'accent sur l'évolution des espaces physiques d'accueil du public, avec l'ouverture du tiers-lieu de la Pointe Cantagrel (l'exercice 2026 inclut les restes à payer des travaux engagés en 2025 et l'engagement des dépenses dédiées à l'équipement audiovisuel de ce nouvel espace), le remplacement des portes d'entrée de la salle de lecture et des lecteurs de badge, ou encore la refonte de l'offre documentaire en libre-accès (la reconfiguration de la classification se traduisant par une nouvelle mise en espace des collections). Il tend à catalyser la trajectoire ascendante de développement documentaire, par un budget d'acquisition de 550 000 € (budget cible pour retrouver le niveau de 2019-2020 : 700 000 €) et une reprise du recrutement de spécialistes de langue. Trois fonds à entretien non-permanent seront repris de janvier 2026 à décembre 2027 : bulgare, tibétain et hébreu. Trois autres recrutements de spécialistes de langue sont projetés pour 2026 : un chargé de collections sur un an et deux catalogueurs sur 4 mois pour des chantiers de rétroconversion. Dans le cadre de la refonte de la classification du libre-accès, dossier majeur du programme d'activité 2026, le recrutement

d'un magasinier est envisagé pour contribuer au chantier de réétiquetage des collections en libre-accès sur 6 mois.

Françoise MOULIN CIVIL se fait expliciter le terme de rétroconversion.

Juliette PINÇON et Marie-Lise TSAGOURIA répondent qu'il s'agit de la conversion des fiches catalographiques papiers vers le catalogue informatisé. Les opérations de rétroconversion non encore achevées à la BULAC portent sur les écritures non latines les plus complexes (hébreu, japonais, arabe…).

Juliette PINÇON poursuit la présentation du budget en précisant que le budget documentaire, maintenu en 2026 au même niveau qu'en 2025, devrait permettre de consacrer 210 000 € à l'achat de monographies, 165 000 € aux abonnements de périodiques et 150 000 € aux ressources numériques. Elle ajoute que le budget 2026 sert également l'avancement des chantiers de patrimonialisation, grâce à une opération de sécurisation des magasins de la Réserve. Il reflète enfin la dynamique partenariale de la BULAC, qui assurera le pilotage du Plan de gestion des périodiques d'Europe balkanique, centrale et orientale (PGP EBCO) et de l'un des quatre programmes nationaux structurants du GIS CollEx-Persée, « Labellisation, cartographie et signalement des collections d'excellence ».

Marie-Lise TSAGOURIA apporte un complément d'information sur l'opération de sécurisation de la Réserve. Il s'agit à la fois d'une sécurisation matérielle, pour éviter la pénétration d'écoulement dans les magasins de la Réserve, et d'un aspect de sûreté : dans le cadre du transfert des collections de la Réserve vers le magasin situé sous la pointe Cantagrel, il s'agira de mener à son terme l'élaboration du Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC).

Véronique LESTANG-PRÉCHAC suggère de voir ce que l'État peut proposer comme accompagnement pour les travaux de la pointe Cantagrel.

Tiphaine VACQUÉ prend bonne note de la proposition. Elle observe que pour un établissement, pouvoir rédiger un PSBC en même temps que de pouvoir intervenir sur les espaces dédiés aux collections patrimoniales, représente une configuration idéale. Elle ajoute pouvoir compter sur l'appui et les compétences techniques et architecturales de la Direction technique du bâtiment.

Géraldine MOREAUD cherche à identifier dans le budget la masse salariale des agents gérés par le rectorat de Paris.

Marie-Lise TSAGOURIA pointe vers le tableau 1 de la liasse budgétaire.

Géraldine MOREAUD demande ensuite des explicitations sur les recettes émanant des établissements partenaires du GIP.

Marie-Lise TSAGOURIA explique que les membres du GIP versent d'une part une cotisation annuelle au fonctionnement de la bibliothèque (le forfait par établissement dépend du niveau de services choisi et d'un seuil de fréquentation de la bibliothèque par leurs étudiants) et reversent d'autre part 1 % des droits de bibliothèque collectés auprès de leurs étudiants.

Interrogé sur le budget initial, Frédéric AGNES confirme sa soutenabilité.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que lors de la présentation du budget au contrôle budgétaire, il a été constaté qu'à l'issue de l'exécution budgétaire 2026 la BULAC n'aurait plus une grande marge d'investissement, puisque le fonds de roulement serait au niveau raisonnablement attendu. Toutefois aucun investissement majeur n'est a priori projeté en 2027-2028, dans le cycle normal de renouvellement et d'entretien des équipements, notamment du parc informatique. Elle rappelle que la BULAC a mis en place un système de renouvellement par ensembles complets (renouvellement des ordinateurs portables, des ordinateurs professionnels, des ordinateurs publics, du matériel réseau, de l'infrastructure de virtualisation, des serveurs Windows…), de manière à constituer des parcs homogènes.

Caroline BODOLEC félicite la BULAC pour son choix du logiciel libre et du système d'exploitation Linux, à l'heure où la mise à jour de Windows 11 s'avère très coûteuse pour les établissements.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que la BULAC est dotée de quelques machines Windows « imposées », pour le catalogage dans le Sudoc et les virements internationaux. Benjamin GUICHARD note que les outils de catalogage nouvelle génération sont des outils *full web* et que l'Abes s'oriente a priori vers ce type de solution dans le cadre de sa réinformatisation.

Le budget initial 2026 est approuvé à l'unanimité après lecture complète de la délibération par la présidente.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AP-BULAC

Françoise MOULIN CIVIL soutient la demande de subvention de l'association du personnel, toujours utilisée à bon escient pour des activités de cohésion. Elle donne la parole à Lionel LAMBIN, représentant du personnel et président de l'association du personnel AP-BULAC.

Lionel LAMBIN rappelle que la subvention sert à financer diverses activités : atelier yoga, visite au musée du Louvre, repas de fin d'année…

Françoise MOULIN CIVIL note que la subvention est gérée avec rigueur et sans excès. Elle encourage l'assemblée à l'approuver sans réserve.

La demande de subvention de l'AP-BULAC est approuvée à l'unanimité.

6. SUBVENTIONNEMENT DE LA RESTAURATION DU PERSONNEL

Thomas JACQUEAU présente la note sur le subventionnement de la restauration du personnel.

Il livre quelques éléments de contexte. La BULAC a toujours subventionné la restauration de son personnel dans des établissements conventionnés et distribué des titres restaurant pour les périodes pendants lesquels les restaurants conventionnés ne sont pas ouverts (le soir et le samedi). Elle applique à cet effet un barème de subvention par repas, différencié par tranches selon l'indice nouveau majoré (INM). La dernière hausse du subventionnement de la restauration du personnel a eu lieu en 2018. En 2025, les agents de la fonction publique d'État dont l'INM est inférieur à 539 bénéficient en outre d'une prestation interministérielle de restauration (PIM), de 1,47 € HT. Cette prestation, prise en charge par le rectorat de Paris pour les agents titulaires et contractuels sur poste vacant en poste à la BULAC, n'est pas applicable aux agents contractuels recrutés par le GIP sur ses fonds propres. Par ailleurs, les difficultés de versement/paiement de la PIM, entre le rectorat et le CROUS, se sont multipliées.

Les mesures proposées ont pour objectif :

– d'aligner le barème des subventions de la BULAC sur celui du rectorat de Paris,

– d'instaurer, pour les agents contractuels recrutés sur fonds propres, un complément de subvention calqué sur la prestation interministérielle de restauration.

Géraldine MOREAUD souhaite savoir si les problèmes de versement de la PIM ont été résolus.

Thomas JACQUEAU répond que la BULAC a réuni tous les acteurs concernés, qu'il reste encore un peu de travail d'ici la signature d'une nouvelle convention, mais que la résolution est en cours.

Marie-Lise TSAGOURIA complète en synthèse : à l'origine, en 2010-2011, les avantages sociaux ont été transférés avec les personnels ; une revalorisation est intervenue en 2018 ; il s'agit désormais de tâcher de rejoindre un tronc commun, en proposant que l'équivalent de la PIM BULAC soit revalorisée automatiquement en fonction des revalorisations de la PIM ministérielle.

La revalorisation du subventionnement de la restauration du personnel est approuvée à l'unanimité.

7. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2026

Benjamin GUICHARD présente le programme d'activité 2026, qui fait écho aux orientations évoquées lors de la présentation du budget initial 2026.

Il met en avant le projet de la Pointe Cantagrel : en 2026 la BULAC va rentrer dans une phase de préparation active de l'exploitation du tiers-lieu, à travers le conventionnement avec l'association Treize Avenir, la mise en place d'un groupe de travail et l'organisation d'une visite interactive des partenaires du GIP pour s'approprier le lieu. Le nouvel espace permettra le renouvellement des formats de la programmation scientifique et culturelle. Cette dernière est nourrie par de nombreux partenariats, avec le festival de traduction littéraire Vo-Vf, le festival de films documentaires Cinéma du réel, l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman, la Bibliothèque associative russe Tourguenev, le Salon du livre des Balkans, la Bpi et le programme de recherche DECRIPT (Dispositif d'Étude des Crises et des Récits cIvilisationnels par la Pluridisciplinarité et les Terrains) porté par l'Inalco.

Le chantier de patrimonialisation des collections s'articule avec le projet de la pointe Cantagrel, en raison de l'implantation de magasins de la Réserve sous le local. C'est un dossier aux multiples dimensions, à la fois comptable, juridique, scientifique, logistique et bâtimentaire. D'un point de vue réglementaire, il est lié à une réflexion nationale sur les modalités de gestion des documents patrimoniaux au sein des établissements du MESRE. Des travaux collectifs sont en cours, notamment autour du critère de la rareté. Une réflexion est par ailleurs engagée sur la place des archives dans les collections de la BULAC. La réimplantation des collections en magasins devrait permettre de redonner de la place à l'accroissement pérenne des collections, d'offrir une capacité d'accueil de documents nouveaux et de consacrer l'entièreté d'un magasin au stockage des archives. La patrimonialisation se manifeste aussi dans le cadre de nouveaux partenariats, l'année 2025 ayant vu la multiplication des sollicitations étrangères, notamment autour des collections asiatiques (coréennes, chinoises et khmères). Un projet de numérisation des périodiques du Cambodge est à l'étude, avec des financements internationaux. La BULAC est en effet dotée d'une riche collection de périodiques (collections reconstituée de la période avant 1975 et campagnes de collecte menées régulièrement par l'EFEO). Dans ce cadre, la BULAC a reçu la visite du roi du Cambodge le 5 décembre 2025. La BULAC accueille depuis octobre 2025 et jusqu'en juin 2026 une stagiaire financée par la Banque royale du Cambodge pour le traitement catalographique de ces collections. Parallèlement, la numérisation des collections patrimoniales moyen-orientales se poursuit. Le programme de numérisation mené en 2025 en

co-financement avec l'EquipEx Biblissima+ sera complété en 2026 par la numérisation des ouvrages imprimés issus de la bibliothèque du cheikh el-Haddad.

Autre dossier majeur pour 2026, la mise en œuvre de la classification rénovée en libre-accès devrait offrir une meilleure visibilité des collections, donner à voir leur rafraîchissement et la rénovation de la politique documentaire. Malgré le tassement d'utilisation des collections observé ces dernières années, les collections restent largement utilisées par le lectorat.

Du côté des partenariats scientifiques, on relève la participation à l'infrastructure nationale CollEx-Persée. La BULAC co-pilote d'une part le programme « Labellisation, cartographie et signalement des collections d'excellence ». En articulation avec ce programme, elle participera à l'enrichissement du portail thématique « Études maghrébines » mis en ligne avec le GIS MOMM. Elle animera d'autre part le groupe de travail « Numérisation et outils libres » du programme « Numérisation enrichie » et mènera, au titre de sa participation au consortium Couperin, une partie des négociations d'achat de ressources numériques en licence nationale prévues par le programme « Acquisitions ». La BULAC participera également à deux programmes de recherche de l'AMI SHS : DECRIPT (cycle de conférences et accompagnement de contrats doctoraux et post-doctoraux), HERMES (valorisation du patrimoine écrit des langues de France non territoriales).

2026, enfin, verra la mise en production du module de gestion des trains de reliure et de la conservation dans le SIGB Koha, ainsi que l'entrée de la BULAC dans l'application de gestion Infinoé (INformation FINancière des Organismes de l'État), l'établissement ayant été qualifié à l'issue d'une procédure menée en septembre-octobre 2025.

Françoise MOULIN CIVIL remercie Benjamin GUICHARD pour la fluidité de sa présentation du riche programme d'activité 2026 de la BULAC.

Caroline BODOLEC manifeste de la curiosité pour le partenariat avec le futur consortium Huma-Num Distam 2 figurant dans le programme d'activité.

Benjamin GUICHARD indique que la BULAC a été invitée à participer au prochain mandat du consortium, au sein de son réseau d'établissements partenaires, aux côtés de l'Humathèque et de la MMSH. Il s'agit notamment de valoriser la plate-forme de dépôt Nakala et d'accompagner les jeunes chercheurs dans la publication de leurs jeux de données.

Caroline BODOLEC évoque la participation de la BULAC à la réflexion sur un projet de SIGB mutualisé pour les Umifre du bassin méditerranéen.

Benjamin GUICHARD explique que la volonté de créer un catalogue partagé s'inscrit dans le cadre d'un projet de réinformatisation de ces Umifre. Si un consensus semble se faire jour autour de Koha et du logiciel libre, il reste une interrogation sur la pertinence à rejoindre le Sudoc, eu égard le coût et la complexité de la description des ressources arabes en bi-écriture.

Alexa PIQUEUX remercie Benjamin GUICHARD pour sa présentation très claire et animée d'un programme d'activité très riche et dense, avec une politique active de partenariats en France et à l'étranger ; elle relève la participation de la BULAC à des dispositifs et programmes structurants pour la recherche, en particulier les deux projets lauréats de l'AMI SHS, DECRIPT et HERMES. Elle demande des précisions sur la participation au projet ANR Altergraphy.

Benjamin GUICHARD répond que tout un travail autour des collections patrimoniales associant les musées et les bibliothèques de l'enseignement supérieur s'inscrit dans la trajectoire du GIS Asie qui prépare sa prochaine mandature. C'est dans ce cadre qu'un projet pilote d'étude des estampages chinois est envisagé avec le projet ANR Altergraphy (Inalco), en coordination avec les autres collections françaises. Les acteurs du projet travaillent actuellement sur des aspects techniques préparatoires, tels que les normes de description. Il s'agira à la fois de rénover et d'enrichir les bases de données existantes et de lancer des programmes de numérisation.

Alexa PIQUEUX demande des précisions sur le contrat fléché envisagé dans le cadre du projet HERMES.

Benjamin GUICHARD répond qu'un financement est porté par l'Inalco pour l'accueil d'un contrat post-doctoral à la BULAC, sur une durée de 6 mois ou un an. Deux options sont à l'étude : documenter et valoriser une langue existante ou préparer un dossier de labellisation d'une langue de France non-territoriale.

Le programme d'activité 2026 est approuvé à l'unanimité.

8. POLITIQUE DE LA MÉDIATION DE LA BULAC

Paul CORMIER dresse une synthèse de la politique de la médiation de la BULAC, qui a été approuvée par le conseil scientifique le 13 novembre 2025.

Ce document dégage les lignes directrices qui singularisent la BULAC dans le paysage documentaire francilien et national et en affirme la pérennité. Il prend place au sein d'un corpus de documents, existants et en cours de rédaction, qui affirment les orientations de la bibliothèque quant à ses différentes missions. Il peut servir de référence aux tutelles ainsi qu'aux professionnels des bibliothèques, concernés par l'ensemble du périmètre des activités de médiation de la BULAC.

Paul CORMIER souligne la dimension transverse et multidimensionnelle de la médiation pour l'ensemble des équipes, la BULAC étant une bibliothèque d'étude, de recherche, patrimoniale, ouverte à tous les publics. Il développe les axes structurants : la valorisation des collections en salle de lecture, les partenariats avec des projets de recherche, l'action scientifique et culturelle, la stratégie de pérennisation, de libre diffusion et de réutilisation des contenus.

François MOULIN CIVIL remercie Paul CORMIER pour la production et la présentation de ce document.

Géraldine MOREAUD salue la démarche de formalisation entreprise par la BULAC, à travers des documents complets et édifiants, ce qui constitue selon elle un point fort de l'établissement. Elle s'interroge sur un éventuel impact sur la fréquentation de la BULAC de la fermeture du Centre Pompidou et de la relocalisation temporaire de la Bpi dans le 12e arrondissement.

Paul CORMIER répond que la BULAC a participé aux réunions organisées par le ministère avant la fermeture de la Bpi. La fréquentation de la BULAC a augmenté au moment de la fermeture de la Bpi avant sa réouverture à la fin de l'été, mais cela n'a pas entraîné de problématique majeure. La fréquentation de l'automne est comparable à l'année antérieure.

Géraldine MOREAUD salue la politique d'ouverture de la BULAC à tous les publics. Elle informe l'assemblée que la bibliothèque de Sorbonne Nouvelle installée sur le nouveau Campus Nation, également ouverte à tous, commence à connaître une forte fréquentation, créant des tensions entre les publics de l'université et les publics extérieurs (étudiants en classe préparatoire, en établissement privé…). Elle questionne la BULAC sur son expérience et souhaite par ailleurs savoir si l'établissement a le projet de souscrire au service Affluences.

Marie-Lise TSAGOURIA relate l'expérience de la BULAC en matière de gestion de la tension entre les différents types de publics. Durant les premières années, les revendications des étudiants de l'Inalco étaient fortes. En 2018, la bibliothèque a mis en place un système de réservation des places du rez-de-chaussée pour les étudiants en SHS des établissements partenaires du GIP, mais ce service n'est pas beaucoup utilisé à l'heure actuelle. Une culture de la cohabitation semble s'être instillée dans les populations étudiantes, les tensions étant moins fortes qu'à l'ouverture de la bibliothèque en 2011. La perspective de modernisation du module de réservation des places devrait augmenter le taux de réservation de places.

Sophie HOU partage l'expérience de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en relatant la réflexion menée autour de la politique d'ouverture de la bibliothèque qui va ouvrir en janvier-février 2026 sur le campus de la Chapelle. La solution qui se dessine est une politique d'ouverture aux étudiants du périmètre Sorbonne Alliance.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC adresse ses félicitations à la BULAC pour la production d'une politique de la médiation, soulignant combien il apparaît important pour le ministère de valoriser le rôle fondamental des bibliothèques dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Sophie HOU demande des renseignements sur la participation de la BULAC à l'atelier de la donnée CoDataSorb.

Paul CORMIER précise que la BULAC, en tant que membre de CoDataSorb, travaille avec ses partenaires à positionner l'offre de services et de formations auprès des chercheurs et des doctorants, à partir d'une cartographie commune, afin d'intervenir en complémentarité. Géraldine MOREAUD confirme qu'un projet de catalogue commun de formations sur les thématiques de la science ouverte est en préparation. Elle évoque aussi la participation aux Semaines de la donnée. Benjamin GUICHARD mentionne également l'intérêt de la BULAC pour le volet incluant des retours d'expérience et des transferts de compétences sur les projets d'humanités numériques, qui a été un élément moteur pour rejoindre le projet.

La politique de la médiation de la BULAC est approuvée à l'unanimité.

9. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Pierre MARCHETTI présente le plan d'action 2026 du contrôle interne budgétaire et comptable.

Il rappelle le caractère réglementaire de ce contrôle, lié à la GBCP. Le contrôle interne budgétaire (CIB), assuré par le responsable de l'équipe Administration, se compose de l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents mis en œuvre au sein de l'organisme pour maîtriser les risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution. Le contrôle interne comptable (CIC), assuré par le comptable, a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération, soit dès la certification du service fait s'agissant des dépenses jusqu'à son dénouement comptable. Trois types de documents sont fournis : des fiches de procédure, un organigramme fonctionnement et un outil processus – risque – action (OPRA).

Frédéric AGNES salue le travail réalisé par la BULAC, les taux de réalisation des actions associées aux risques ayant été validés à 100 %, à l'exception du contrôle des seuils de formalisation des procédures d'achat public.

Thomas JACQUEAU explique qu'il exerce une vigilance en sa qualité de responsable de la gestion des marchés publics, quand bien même il n'existe pas de « garde-fou automatisé ». Il note que peu de dépenses enclenchent des procédures de marché public.

Loïc BLANCHARD souligne qu'un travail important a été mené sur le contrôle interne conjoint, avec une vigilance particulière sur la paye. L'audit de l'agence comptable mené en 2024 a confirmé la robustesse du dispositif.

Les documents présentés sont approuvés à l'unanimité.

10. CONVENTIONS DE PROGRAMME COLLEX-PERSÉE

Benjamin GUICHARD présente les deux conventions de programme CollEx-Persée. Il précise que ces conventions ne sont pas signées par l'ensemble des participants mais uniquement par les établissements animateurs de programmes et par les acteurs bénéficiaires de crédits fléchés pour la mise en œuvre des programmes. Suite à l'assemblée constituante des programmes organisée en juin 2025, de nouvelles vagues d'adhésions ont été lancées et suivies d'effet. Une assemblée des programmes est organisée en janvier 2026.

En réponse à une question de Sophie HOU, Benjamin GUICHARD précise que la convention constitutive du GIS CollEx-Persée a fait l'objet de nombreux allers-retours avec les services juridiques des établissements.

La convention passée avec le GIS CollEx-Persée relative au programme « Labellisation et cartographie des collections » est approuvée à l'unanimité.

La convention passée avec le GIS CollEx-Persée relative au programme « Numérisation enrichie » est approuvée à l'unanimité.

11. FERMETURES 2026

Une coquille est identifiée dans les dates de fermeture hivernale 2026-2027 : « du jeudi 24 décembre 2026 à 17h au dimanche 3 janvier **2027** (et non 2026) inclus. »

Le calendrier de fermeture 2026 est approuvé à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

Alexa PIQUEUX demande si les dates des assemblées générales de l'année 2026 sont déjà connues.

Françoise MOULIN CIVIL et Marie-Lise TSAGOURIA répondent que les assemblées générales n'ont pas encore été planifiées. Réglementairement, l'assemblée générale de mars doit se tenir au plus tard le 16 mars, pour l'adoption du compte financier. Tiphaine VACQUÉ se chargera de planifier l'assemblée générale de mars, une fois en poste au mois de janvier.

Loïc BLANCHARD souhaite adresse ses remerciements à Marie-LISE TSAGOURIA pour sa confiance sans faille.

Françoise MOULIN CIVIL salue à nouveau la qualité de la préparation de l'assemblée générale et remercie les équipes qui l'ont préparée.

La séance est levée à 16h55.